



Leader Sud 77 : Mode d'emploi

2014 - 2020

➔ Elus, agriculteurs, entreprises, associations... :

Le Programme Leader Sud 77 finance vos projets

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), l'Europe soutient le développement rural avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Un axe particulier est dédié au « développement local mené par les acteurs locaux » : c'est le **Programme Leader**, dont l'objectif est de soutenir des projets pilotes et multisectoriels.

Si ce programme existe en Europe depuis 1991, il n'apparaît en Ile-de-France qu'en 2007. A l'occasion de la nouvelle programmation des Fonds européens sur la période 2014 – 2020, le **Pacte Sud 77** a saisi cette opportunité pour mobiliser les financements Leader pour la première fois sur son territoire.



NOTRE STRATEGIE : « FAIRE DU LEADER UN VECTEUR COLLECTIF D'IDENTITE RURALE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE »

Au premier trimestre 2015, le Pacte a conduit une série d'ateliers de concertation pour établir la stratégie locale de développement qui allait structurer son dossier de candidature.

Les acteurs locaux ont signifié leur souhait de redynamiser leur territoire en décroissant les secteurs d'activités (agriculture, tourisme, économie de proximité, environnement...).

La stratégie se décline ainsi en 3 axes dans lesquels on trouvera les différentes actions pouvant être subventionnées.

➤ Améliorer l'attractivité du territoire et redynamiser la vie rurale

Fiche-action 1 : Développer le tourisme vert et fluvial, à partir des axes majeurs

Fiche-action 2 : Favoriser l'agritourisme et l'économie de proximité autour des circuits courts

➤ Développer les filières innovantes basées sur les agro-ressources locales

Fiche-action 3 : Consolider les filières biomasse agricole et bois intégrées

Fiche-action 4 : Soutenir et valoriser les productions agricoles et agroalimentaires par la création de valeur ajoutée autour de la transformation

➤ Valoriser et protéger les ressources naturelles

Fiche-action 5 : Mobilisation durable de la ressource bois

Fiche-action 6 : Protéger la ressource en eau



Le Pacte Sud 77 a été sélectionné avec 4 autres territoires par la Région Ile-de-France pour porter un Programme Leader jusqu'en 2022. Une enveloppe de plus d'un million d'euros de crédits européens lui a été confiée. Depuis le 1^{er} juillet 2016, l'équipe technique du Programme Leader peut enfin démarrer l'accompagnement des projets sur le **territoire du Groupe d'Action Locale (GAL) Sud 77**.

Le soutien financier à des projets s'inscrivant dans la stratégie et l'esprit Leader (démarche collective, mise en réseau, innovation...) varie entre 24 et 60 % selon les dépenses et peut être plafonné.

Qui peut prétendre aux aides ?

Le projet doit avoir lieu sur tout ou partie du territoire éligible au Programme Leader Sud 77.

Les porteurs de projets **publics comme privés** sont éligibles aux aides : communes, EPCI, établissements publics, Chambres consulaires, exploitants agricoles, associations, artisans, entrepreneurs (TPE et PME)...

Les porteurs de projet bénéficient gratuitement de l'accompagnement de l'équipe technique tout au long de leurs projets : aide au montage des dossiers, recherche de cofinancement, mise en relation avec des partenaires techniques, mise en place d'actions de communication, aide à la préparation des contrôles...

Comment faire une demande d'aide ?

Prenez contact avec l'animatrice du Programme. Un premier entretien, même avec des éléments provisoires, permettra de vérifier la recevabilité de votre projet et d'identifier les sources de financement les plus adaptées.

Les permanences Leader : sur rendez-vous

Vous avez une idée, vous souhaitez en faire un projet ? Vous voulez savoir si votre investissement peut recevoir une subvention ?

L'animatrice Leader vous accueille un jour par mois sur votre Communauté de communes, sur rendez-vous.

Prenez rendez-vous auprès de Sylvie Leviné, au 01 83 61 62 40 ou par mail : s.levine@smd77.com





CALENDRIER DES PERMANENCES

2014 - 2020

Les permanences ont lieu chaque première semaine du mois. En cas de jours fériés, la permanence est reportée la semaine qui suit.

En fonction de vos besoins, vous pouvez prendre rendez-vous en dehors des plages de permanences.

Jour	Horaires	Communauté de communes	Adresse
Lundi	9h30 – 13h 14h – 17 h	Pays de Nemours	41, quai Victor Hugo 77140 Nemours
Mardi	9h30 – 13h 14h – 17 h	Gâtinais Val-de-Loing	44, avenue du Général Leclerc 77460 Souppes-sur-Loing
Mercredi	9h30 – 13h 14h – 17 h	Moret Seine & Loing	Site Prugnat Allée Gustave Prunat 77250 Moret-sur-Loing
Jeudi	9h30 – 13h 14h – 17 h	Les Deux Fleuves	29, avenue du Général de Gaulle 77130 Montereau-Fault-Yonne
Vendredi	9h30 – 13h 14h – 17 h	Pays de Fontainebleau	44, rue du Château 77300 Fontainebleau

Contacts de l'équipe technique du Programme Leader

Claire Faraco, animatrice 06 78 74 57 24 - leadersud77@gmail.com

Sylvie Leviné, gestionnaire 01 83 61 62 40 - s.levine@smd77.com